

**SYNTHÈSE DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX
ISSUE DE L'ÉTUDE DIAGNOSTIC COMPLÉMENTAIRE**

Cette note a pour objectifs de rappeler les principaux éléments du projet et de permettre à la collectivité de se positionner sur les suites à donner. Pour toute question, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre interlocuteur au sein de l'ATD89.

I. Synthèse du diagnostic

Le diagnostic complémentaire du système de collecte des eaux usées de la commune de Fleys a mis en avant les éléments suivants :

- Système de collecte des eaux usées présentant les caractéristiques ci-après :
 - ✗ 3 593 ml de réseaux d'eaux usées (amiante-ciment – 1989 ou grès – 2022)
 - ✗ 3 secteurs concernés par des servitudes de passage à *mettre en place*
- Sensibilité du système de collecte aux infiltrations d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) :
 - ✗ très variables, jusqu'à 70 m³ en décembre 2023 et mai 2024
 - ✗ 2 515 ml de canalisations inspectées à la caméra, révélant des problèmes d'assemblages et de racines principalement
- Influence de la pluviométrie (Eaux Claires Météoriques (ECM)) :
 - ✗ une surface active globale estimée à environ 6 000 m², soit + 60 m³ pour une pluie de 10 mm
 - ✗ 23 adresses non conformes (rejet pluvial dans le réseau séparatif d'eaux usées)
 - ✗ la rue de la Grande Chaume présente un fonctionnement unitaire, malgré un réseau à vocation de collecte séparative – *8 habitations concernées + voirie*
- Station d'épuration :
 - ✗ process de type filtres plantés de roseaux 2 étages à écoulement vertical
 - ✗ capacité = 185 EH, débit nominal = 27,5 m³/j
 - ✗ rejet : zone de rejet végétalisée ou ru de Crioux

II. Programme de travaux

Le tableau suivant présente la proposition de travaux établie par le bureau d'études.

Seules les opérations structurantes et complètes, portant sur la canalisation principale et les branchements associés, peuvent faire l'objet d'une aide financière de l'Agence de l'eau (taux de subvention : 30 %). Les réparations ponctuelles ne sont pas aidées par l'Agence de l'eau.
La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) peut être sollicitée si l'opération est cofinancée par l'Agence de l'eau.

Fiche	Tronçon	Rue	Proposition de travaux	Gain
A	EU_REGAR 14 - EU_REGAR 16	Rue des Pregirots	Injection ponctuelle d'étanchement reprise d'un branchement (n° 25)	ECPP
B	EU_REGAR 7 - EU_REGAR 9	Rue de Grillot	Injection ponctuelle d'étanchement	ECPP
C	EU_REGAR 7 - EU_REGAR 4	Rue de Grillot	Injection ponctuelle d'étanchement EU 5 EU 4 reprise de 2 branchements (n° 4 et 13)	ECPP
D	EU_REGAR 7 - EU_REGAR 21	Rue de Morein	Injection ponctuelle d'étanchement	ECPP
D2	EU_REGAR 21 - EU_REGAR 22	Rue de Morein	Changement de la canalisation	ECPP
E	EU_REGAR 4 - EU_REGAR 3	Parcelle de vigne	Injection ponctuelle d'étanchement	ECPP
F	EU_REGAR 4 - EU_REGAR 24	Rue de Grillot	Gainage continu	ECPP
F2	EU_REGAR 25 - EU_REGAR 26	Rue de Grillot	Changement de la canalisation	ECPP
G	EU_REGAR 41 - EU_REGAR 33	Rue des Ardillats	Injection ponctuelle d'étanchement	ECPP
J	EU_REGAR 41 - EU_REGAR 33	Chemin de serre	Injection ponctuelle d'étanchement	ECPP
K	EU_REGAR 43 - EU_REGAR 44	Impasse de la contrée	Reprise d'un branchement (n° 5)	ECPP
L	EU_REGAR 33 - EU_REGAR 32	Rue des Ardillats	Injection ponctuelle d'étanchement	ECPP
L2	EU_REGAR 30 - EU_REGAR 29	Rue des ardillats	Changement de la canalisation	ECPP
N	EU_REGAR 76 - EU_REGAR 45	Rue de la grande Chaume	Reprise d'un branchement (n° 10)	ECPP
P	EU_REGAR 17 - EU_REGAR 18	Rue des prégirots	Reprise d'un branchement	ECPP
Q	EU_REGAR 3c - EU_REGAR 1	Parcelle de vigne	Changement de la canalisation	ECPP
R	EU_REGAR 64 - EU_REGAR 67	Rue de la fontaine	Changement de la canalisation reprise de 2 branchements (n° 13 et 4)	ECPP

L'enveloppe estimative globale s'élève à 206 k€HT pour la réalisation de ces travaux.

À noter que la pérennité des travaux d'étanchement ponctuels sans tranchée n'est pas éprouvée.

Afin d'optimiser les coûts, il est conseillé de grouper les travaux de même nature.

Des travaux portant sur la gestion des eaux pluviales urbaines, compétence communale, sont également à envisager pour la gestion de la rue de la Grande Chaume et de la rue des Ardillats (à la charge de la commune de Fleys – se reporter aux fiches travaux T et U).

L'enveloppe estimative globale s'élève à 96 k€HT.

III. Suites à donner – Perspectives 2025/2026

- Informer les riverains identifiés non conformes et solliciter leur mise en conformité sous un délai fixé / engager une opération groupée de mise en conformité des branchements privatifs pour les particuliers
- Engager prioritairement les travaux de réhabilitation du réseau en tranchée ouverte (fiches travaux D2, F, F2, K, L2, N, P, Q, R)
- En lien avec la commune, veiller à la réalisation des travaux de gestion des eaux pluviales urbaines rue de la Grande Chaume et rue des Ardillats
- En lien avec la chambre d'agriculture, veiller à la conformité des rejets des domaines viticoles
- Mettre en place les servitudes de passage pour les parcelles concernées (B1702, ZR13, ZR6, ZK25, ZK26, ZK27, ZC60, ZC63, ZC64)